



Procès-verbal de la trente-septième assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 14 avril 2020, 13 h 30, par vidéo conférence ZOOM étant donné les conditions exceptionnelles de la pandémie COVID-19.

PRÉSENCES :

↙ Tremblay, Bruno Beauharnois, administrateur, siège n° 1
↙ Dubuc, Richard..... Beauharnois, administrateur siège n° 2
↙ Routhier, Pierre-Paul Châteauguay, administrateur, siège n° 1
↙ Doyle, Barry Châteauguay, administrateur, siège n° 2

Autre(s) présence(s) : Éthier, Joëlle..... Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie
Gendron, Martin..... Ville de Châteauguay
Gauthier, Dominic..... Ville de Châteauguay
Poirier, Nancy..... Ville de Châteauguay

2020-282 ATTENDU QUE l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier appuyé par monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal soit ouverte à **huis clos**.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint et cette assemblée ayant été dûment convoquée le président, monsieur Bruno Tremblay déclare l'assemblée ouverte.



2. ORDRE DU JOUR

2020-283

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Constatation du quorum;
2. Ordre du jour;
3. Adoption du 36^e procès-verbal, dernière assemblée ordinaire;
4. Emprunt #2 par obligations au montant de 10 000 000\$;
 - 4.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 000 000\$ qui sera réalisé le 28 avril 2020;
 - 4.2. Adjudication à la plus basse soumission pour l'émission d'obligations de 10 000 000\$;
5. Dépôt des États-Financiers 2018;
6. Liste des employés mis à pied temporairement – COVID-19;
7. Avis de motion – contrôle et suivi budgétaire – Règlement 2016-03;
8. Contrat de service d'entretien du système de ventilation du Sportplex;
9. Prochaine assemblée;
10. Varia;
11. Période de questions;
12. Levée de la rencontre.

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRES ASSEMBLÉE

2020-287

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 36^e assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le mardi 11 février 2020

tel que déposé.

ADOPTÉ.



4. EMPRUNT #2 PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 000 000\$;

4.1. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 000 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 AVRIL 2020

2020-284

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 000 000 \$ qui sera réalisé le 28 avril 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-007	10 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2016-007, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel



que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
C.P.D. BEAUHARNOIS
555 RUE ELLICE
BEAUHARNOIS, QC
J6N 1X8
8. Que les obligations soient signées par le président et la secrétaire-trésorière. La Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2016-007 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ.



4.2. ADJUDICATION À LA PLUS BASSE SOUMISSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 10 000 000\$

Date d'ouverture :	14 avril 2020	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	28 avril 2020
Montant :	10 000 000 \$		

2020-285

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2016-007, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 avril 2020, au montant de 10 000 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BMO NESBITT BURNS INC.

294 000 \$	1,25000 %	2021
301 000 \$	1,50000 %	2022
309 000 \$	1,50000 %	2023
316 000 \$	1,65000 %	2024
8 780 000 \$	1,85000 %	2025

Prix : 99,10000

Coût réel : 2,03116 %



2 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

294 000 \$	1,10000 %	2021
301 000 \$	1,30000 %	2022
309 000 \$	1,40000 %	2023
316 000 \$	1,65000 %	2024
8 780 000 \$	1,75000 %	2025

Prix : 98,64300

Coût réel : 2,03490 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

294 000 \$	1,30000 %	2021
301 000 \$	1,40000 %	2022
309 000 \$	1,50000 %	2023
316 000 \$	1,70000 %	2024
8 780 000 \$	1,80000 %	2025

Prix : 98,82300

Coût réel : 2,04719 %

4 -VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

294 000 \$	1,10000 %	2021
301 000 \$	1,25000 %	2022
309 000 \$	1,45000 %	2023
316 000 \$	1,65000 %	2024
8 780 000 \$	1,80000 %	2025

Prix : 98,03819

Coût réel : 2,21984 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé par de monsieur Barry Doyle et résolu unanimement.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 10 000 000 \$ de la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;



QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le président et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ.

Le président quitte la rencontre téléphonique. La présidence de la rencontre est assurée par monsieur Pierre-Paul Routhier.

5. DÉPÔT DES ÉTATS-FINANCIERS 2018

Les États financiers de 2018 audités par la firme Goudreau Poirier inc. ont été transmis le jeudi 9 avril 2020. La directrice générale en fait le dépôt officiel aux membres du conseil. Monsieur Dominic Gauthier du département des finances de la ville de Châteauguay, ayant suivi le dossier avec monsieur Alain Gravel, ancien directeur général de la Régie en 2018 en assure l'explication. Un déficit de 428 963\$ est enregistré pour l'année 2018 relié à un démarrage tardif des opérations et des coûts de financement plus élevés que prévus.

Le président reprend la rencontre téléphonique un peu avant la fin de la présentation par monsieur Dominic Gauthier.

6. LISTE DES EMPLOYÉS MIS À PIED TEMPORAIREMENT – COVID-19

Devant les récentes mesures déployées par le gouvernement du Québec pour freiner la propagation de la COVID-19, la Régie a dû fermer ses installations sportives. La directrice générale a procédé à une mise à pied temporaire de tous les employés de soutien de la Régie dès le samedi 28 mars 2020. À noter que le lien d'emploi est conservé et que ces mises à pied sont uniquement dues à la situation de crise afin d'assurer la santé et la sécurité de tous et de minimiser les pertes financières liées à la fermeture des installations.

7. AVIS DE MOTION – CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE - RÈGLEMENT 2016-003

Sujet reporté, monsieur Tremblay transmettra plus d'information à ce sujet à la directrice générale



8. CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE VENTILATION DU SPORTPLEX

Sujet reporté

9. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 9 juin 2020, à 13 h 30, à la salle polyvalente du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay.

10. VARIA

2020-286

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES – CLICSÉQR

ATTENDU QUE que le transfert des droits d'accès que détenait monsieur Alain Gravel au services électroniques CLICSÉQR n'ont pu être transférés auprès du personnel administratif de la Régie Sports et Loisirs Beau-Château malgré plusieurs démarches de ce dernier;

ATTENDU QUE, que ce transfert est essentiel au bon fonctionnement de l'organisme;

ATTENDU QUE, les démarches entreprises par la Régie Sports et Loisirs Beau-Château n'ont pas réussi à récupérer les droits d'accès;

ATTENDU QUE, la Régie Sports et Loisirs Beau-Château désire nommer une personne aguerrit dans le fonctionnement de ce système afin de régulariser la situation et d'assurer la mise à jour de ses déclarations;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé par monsieur Barry Doyle et résolu unanimement :

QUE le Conseil nomme par la présente résolution monsieur Martin Gendron, à s'inscrire pour utiliser les services électroniques de ClicSÉQR et à agir comme responsable des services pour les besoins de la Régie et que ce dernier assure le transfert des accès auprès du personnel désigné de la Régie une fois la mise à jour complétée;

ADOPTÉ.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune



12. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 14h20.



Bruno Tremblay,
Président du conseil d'administration



Joëlle Éthier,
Secrétaire-trésorière